

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2008**

Étaient présents : MM. ANDRE Yves, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, GAUTHERET Roger, LE BOT Pierre, MARCHISONE Hervé. Mmes BOCH Claudette, CHAZERAULT Brigitte et MOLLIEUX Sandra.

Absents : MM. BISAGNO Jean-Pierre et REVIGLIO Lucien.

Secrétaire : Mme Claudette BOCH \_\_\_\_\_

### **Captage des Chavannes-Dessus : bureau d'études pour le périmètre de protection**

Comme convenu lors de la réunion du 30 novembre, les trois bureaux d'études retenus ont été consultés pour la réalisation du dossier technique. M. le Maire fait part des résultats de cette consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition du bureau EDACERE pour un montant de 7.630 € HT soit 8.049,65 € TTC (subventionné à hauteur de 80%).

M. le Maire fait ensuite le point sur les travaux de ce chantier (reprise le 18 janvier).

### **Déclassement d'une partie du chemin rural : Martinière/Chavannes du Milieu**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport favorable du Commissaire Enquêteur concernant l'enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie de ce chemin, enquête réalisée du 3 au 18 janvier 2008.

Il décide à l'unanimité son déclassement et confirme le prix de vente fixé le 30 novembre 2007.

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Suite à l'obligation de mise en place dans chaque commune d'un Plan Communal de Sauvegarde, le Conseil Municipal confirme à l'unanimité sa décision de confier sa réalisation au SPM et approuve le plan de financement (coût par Commune estimé à 600€).

### **Demande d'échange de terrains**

Dans le cadre de la régularisation des emprises de voiries, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à négocier l'acquisition et la vente des délaissés.

### **Questions diverses**

**Adhésion à l'ASADAC**: le Conseil à l'unanimité approuve l'adhésion 2008 pour un montant de 57,94 €

**Education Nationale** : suite aux courriers de l'Inspection Académique et du Ministère de l'Education Nationale concernant la mise en œuvre d'un service minimum d'accueil dans les écoles, le Conseil à l'unanimité précise qu'il n'a pas les moyens nécessaires pour mettre en place ce service et considère qu'il n'est pas du ressort de la Commune de se substituer aux prérogatives de l'Education Nationale

**Réseau d'eau potable** : M. le Maire fait part des problèmes rencontrés sur le réseau d'eau potable. Une première fuite a été rapidement localisée et réparée le 13 janvier à l'Aiguillon, une deuxième fuite ayant vidée le réservoir le 21 janvier a nécessité l'intervention de l'entreprise Picollet pendant plus d'une semaine, bien que le niveau d'eau soit remonté, la fuite n'est toujours pas trouvée.

**Circulation La Martinière d'en Haut** : suite aux réclamations reçues en mairie, M. le Maire fait part au Conseil de la nécessité de mettre en place une réglementation afin de sécuriser le hameau.

### **Le Conseil prend connaissance :**

- Du courrier de la Mairie de Chambéry concernant la galerie de sécurité du tunnel routier du Fréjus : le Conseil confirme sa délibération du 16 septembre 2005 refusant le percement d'un 2<sup>e</sup> tunnel mais souhaitant la réalisation d'une galerie de sécurité et le développement du transport combiné rail/routes.
- Du courrier de l'Intercommunale contre les nuisances du TGV concernant le choix du tracé de la liaison Lyon Turin sur le canton de La Chambre.

**A propos de plusieurs plaintes concernant les chiens divagants, le Maire rappelle que la divagation des chiens est interdite et que les propriétaires de ces chiens s'exposent aux poursuites prévues par la loi mais fait confiance à leur civisme afin que cessent ces nuisances.**

*Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 12 février deux mil huit à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.*

*LE MAIRE.*